



Pension de réversion

Par Evan F

Bonjour,

Ma mère est décédée il y a 13 ans, après cela mon père touchait une pension de réversion (il me semble). Mais il s'est remarié peu de temps après et cette pension a été versée sur des comptes différents du sien après son remariage (le compte de mon grand frère et le mien). J'avais donc le droit à cette pension jusqu'à mes 21 ans (j'en ai 18) et je voulais savoir si la pension que je touchais jusqu'à mes 18 ans (sur mon compte) pouvait être prise quand même par mon père malgré qu'il se soit remarié et qu'il est perdu cette pension.

Je me pose cette question car il l'a prise, sans notre accord et sans que les achats qu'il faisait avec soit destinés à mon frère ainsi qu'à moi-même.

PS : je ne savais où me renseigner par rapport à ma question, Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Est-ce vraiment une "pension de réversion" ou bien un "capital décès" ou une "rente" ?

Il faudrait savoir quel organisme la verse (ou la versait) et dans quel contexte (un contrat d'assurance par exemple)

Par AGeorges

Bonjour Evan,

Oui, il est possible que ce soit une pension de réversion.

Deux questions :

- votre mère était-elle fonctionnaire ?

- votre père avait-il 55 ans au décès de votre mère ?

Merci

Par yapasdequoi

Si votre père a pris de l'argent qui vous revenait et l'a dépensé autrement que dans votre intérêt (comme par exemple des frais de scolarité ou vos vêtements), il devra vous le restituer.

Commencez par le lui demander, et demandez aussi à la banque des justificatifs de ces retraits d'argent avant votre majorité.

La banque a un devoir de vigilance concernant la gestion du compte d'un mineur par ses parents.